AVIS DE REGLEMENT DES PRIMES D'ASSURANCES 2024

ASSURE ABITO MARTIAL YAKRO N°CLIENT MAPHAR: 00000694 INTERLOCUTEUR 694 VILLE : ABIDJAN

N°TELEPHONE : 22503205979

и°	POLICE N°	CODE ASSUREUR	RISQUE	DESIGNATION	PRIME 2024	OBSERVATIONS	PERIODE DE GARANTIE
1	11		MULTIRISQUE PROFESSIONNEL	OFFICINE	10,000	TOUS RISQUE	01/04/2024 AU 10/04/2024
		TOTAL ASSURA	NCES (1)		10,000		

ETAT DES REGLEMENTS

n°	MODE DE REGLEMENT	REFERENCE DE REGLEMENT	DATE DE DEPOT	MONTANT	AFFECTATION	PERIODE D'EMISSION	PRIME A ENCAISSER
1	UBA	U20015	01/01/2024	1,200	11	01/01/2024 AU 01/01/2024	100
2	UBA	U20015	01/01/2024	1,200	11	01/01/2024 AU 01/01/2024	100
3	UBA	U20015	01/01/2024	1,200	11	01/01/2024 AU 01/01/2024	1,000
		TOTAL REGI	EMENT	(2)		1,200	1,200
	8,800						

NOTES IMPORTANTES

1/ Conformément aux dispositions de l'article 13 nouveau du code CIMA en vigueur depuis le 01/10/2011,

vous voudrez bien prendre contact avec les services de la MAPHAR en vue de convenir des modalités pratiques de renouvellement de vos polices d'assurances au titre de

l'exercice 2024

Veuillez contacter nos chargés de clientèle MONSIEUR AKE AU 07 09 28 15 ou Mme AMANI AU 07 767 398 Mlle GBEDA 48 52 61 31

2/ Sauf erreur ou omission de notre part, votre compte dans nos livres laisse apparaître un

solde 8,800

Nous restons ouverts à toutes propositions relatives aux modalités d'apurement de ces

3/ AXA Assurances Côte d'Ivoire a changé de dénomination et est devenu désormais AXA Côte

Nous vous prions de bien vouloir libeller vos effets de paiement des primes à l'ordre de AXA Côte d'Ivoire

POUR LA MUTUELLE

